

**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES  
CANTON DE VIARMES  
COMMUNE DE VIARMES**

Membres en exercice : 25  
Membres présents : 16  
Pouvoirs : 8  
Votants : 24

Transmis en Sous-préfecture, le 29 novembre 2011  
Publié le 2 décembre 2011

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
REUNION DU JEUDI 24 NOVEMBRE 2011**

\*Date de Convocation : 17 novembre 2011  
\*Date d’Affichage : 17 novembre 2011

L’an deux mil onze, le jeudi vingt quatre novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie de VIARMES, en séance publique, sous la Présidence de William ROUYER, Maire de VIARMES

**ETAIENT PRÉSENTS :**

Monsieur William ROUYER, Monsieur Daniel DESSE, Madame Marie-Pascale FERRE, Monsieur Michel FAUCHE, Madame Jocelyne JAGUENAUD, Monsieur Roger ADOT, Madame Géraldine GUIGUENO, Monsieur Jacques RENAULT, Madame Dominique NOCTURE, Monsieur Roland MINART, Madame Isabelle POULINGUE, Monsieur Georges ABBOU, Madame Valérie GAUCHET, Madame Laurence BERNHARDT, Madame Nathalie RACINE, Madame Sarah BEHAGUE,

**POUVOIRS :**

Monsieur Olivier DUPONT a donné pouvoir à Madame Valérie GAUCHET  
Madame Annick BAUDIN a donné pouvoir à Madame Isabelle POULINGUE  
Madame Pascale SERGEANT a donné pouvoir à Monsieur Roland MINART  
Madame Charlotte MARCHAND a donné pouvoir à Madame Dominique NOCTURE  
Madame Dominique Autexier a donné pouvoir à Monsieur Roger ADOT  
Monsieur Gérard ALLART a donné pouvoir à Monsieur William ROUYER  
Monsieur Bruno LOPEZ a donné pouvoir à Monsieur Georges ABBOU  
Monsieur Jean-Claude WATELLIER a donné pouvoir à Monsieur Michel FAUCHE

**ABSENTS :**

Monsieur Nicolas DAMOISEAU-TARDIF

Monsieur Michel FAUCHE, Maire-Adjoint, a été nommé secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 32.

\*\*\*\*\*

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire demande à l’assemblée de procéder à l’approbation du procès-verbal du jeudi 20 octobre 2011. Celui-ci est adopté à l’unanimité.

**INFORMATIONS SUR LES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L’ARTICLE  
L.2122-22 du C.G.C.T.**

Le Conseil Municipal du 27 mars 2008 a décidé d’autoriser Monsieur le Maire à prendre des décisions à sa place afin de ne pas freiner l’action de l’administration. A cet effet, il convient à l’autorité territoriale d’en référer à chaque conseil suivant, dès lors qu’il a pris ce type de décisions en son nom.

\*\*\*\*\*

## 1) Décision Modificative n° 2 - Budget communal 2011.

Messieurs William ROUYER et Daniel DESSE présentent la décision modificative n° 2 au budget communal 2011.

Comme chaque année en fin d'exercice, il est proposé à l'assemblée délibérante une décision modificative sur le budget communal afin de permettre l'ouverture et virements de crédits nécessaires au suivi budgétaire.

La commission des finances qui s'est tenue le 7 novembre 2011, a entériné la proposition de cette décision modificative.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### Dépenses

- **Chapitre 011** : L'augmentation des dépenses de ce chapitre est de 79 137,28 €. Il a été procédé à des ajustements de crédits budgétaires pour plusieurs natures de dépenses (restauration scolaire, l'eau, les assurances, l'alimentation, les frais d'affranchissement, etc.).

Certaines charges qui n'étaient pas prévues au budget primitif, ont été engagées du fait de leur caractère d'urgence notamment les réparations des véhicules de la Police Municipale et de la voirie, les interventions sur les chaudières de l'école maternelle et le restaurant scolaire.

Certaines dépenses supplémentaires ont été nécessaires et portent sur des besoins qui se sont manifestés tout au long de l'année :

- Compte 6132 – Location immobilière : le contrat de location du local de l'Action Jeunesse de Viarmes a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2011(+ 2 980€)
- Compte 61523 – Entretien voies et réseaux : Entretien des canalisations d'eaux pluviales rue du Gaudron et reprise de l'écoulement des eaux ruelle de la Goubian (+ 5 700€)  
Remplacement d'un candélabre suite à un sinistre (+ 6 431€)  
Recherche d'une panne rue de la Mardelle occasionnant un mauvais fonctionnement de l'éclairage public (+ 6 300€)
- Comptes 6156 – Maintenance : Intervention d'urgence sur une vanne d'un poteau d'incendie proche du restaurant scolaire privant le secteur de protection incendie et pose d'une bouche incendie (+ 7 038€).
- Compte 6226 – Honoraires : Une prévision de 5 000€ est ajoutée à ce compte pour permettre le paiement des honoraires juridiques sur les dossiers en cours.
- Compte 6283 – Frais de nettoyage des locaux : Le coût du ménage des salles communales fait par un prestataire extérieur suite à un agent non remplacé ou à des absences maladie s'est élevé à 28 555,30 € pour la période de mars à mi-octobre 2011.

Il a été constaté au compte 6188 un réajustement de crédit de (- 18 700€) lié à la fréquentation aux séjours d'été organisés par la commune.

Un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement sera effectué d'un montant de 41 545 € pour l'équilibre de cette section.

L'équilibre de cette décision a été porté au compte 6188.

- **Chapitre 012** : L'augmentation de ce chapitre est justifiée par les points suivants :

- Effet temps plein pour un agent du service accueil.
- Evolution de l'indice majoré des professeurs de l'Ecole Municipale de Musique selon leur ancienneté à partir de septembre 2011.
- Service enfance : Renfort pause méridienne suite augmentation effectif depuis septembre 2011.
- Prévision d'un agent vacataire en supplément à l'Accueil de loisirs pour les mercredis et les vacances de Noël (effectif en hausse)
- Prévision pour le recrutement du personnel AJV en cours
- Service technique : Provision d'un agent en remplacement de congés maladie (externalisation arrêtée en octobre 2011)
- Service Accueil : régularisation d'un remplacement d'un agent en congés maternité non prévu au budget 2011.

- **Chapitre 65** : Régularisation des subventions et participations en fonction de la dépense réelle (- 10 604,92 €). Il a été tenu compte du remboursement des dépenses effectuées par le Comité de Jumelage Morcote d'un montant de 2 300€ dans le cadre de la colonie et du 50<sup>ème</sup> anniversaire.

- **Chapitre 014** : Dans le cadre de la suppression de la taxe professionnelle et de la réforme de la fiscalité locale, il est rappelé que l'article 78 de la loi de finances 2010 a instauré à compter de 2011, un Fonds National de Garantie Individuel des Ressources (FNGIR) permettant de réaliser l'équilibre pour chaque collectivité en prélevant les « gains » des collectivités « gagnantes » pour les reverser aux collectivités « perdantes ».

Pour l'année 2011, la Direction Générale des Finances Publiques vient de communiquer aux collectivités le montant définitif du prélèvement FNGIR. Au regard de la nomenclature M14, il convient de constater cette dépense à ce chapitre « Atténuation des produits » au compte 739116 pour un montant de 356 731 €.

### Recettes

- **Chapitre 70** : Les recettes de 14 298,20 € constatées représentent les produits que les services ont réalisés en plus.

- **Chapitre 73 et 74** : Le budget primitif de la commune a été voté le 31 mars 2011. Cependant les bases des contributions directes ainsi que les dotations et participations de l'Etat n'étant pas toutes connues, il convient de réajuster les montants des recettes de ces deux chapitres en fonction des notifications définitives. Concernant les taxes directes locales, il conviendra de ventiler le montant de chacune des ressources conformément à la nomenclature M14. Il est précisé que les montants indiqués dans la présente note de synthèse à ce chapitre pourraient légèrement différer du montant définitif qui devrait parvenir à la commune ces prochains jours. Aussi, si tel n'était pas le cas, la décision modificative concernant ce chapitre pourrait être reportée au prochain Conseil Municipal.

Il est également à noter que le montant du « Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrements et à la Taxe de Publicité Foncière » (plus simplement droits de mutation) n'a toujours pas été notifié à ce jour.

- **Chapitre 013** : Un complément de 36 000 € est constaté et correspond au remboursement par l'assurance dans le cadre de la prise en charge des salaires du personnel en cas d'arrêt de travail.

- **Chapitre 76** : Les intérêts produits des comptes à terme sont constatés pour 479 €. La clôture du dernier compte à terme a été effectuée en janvier 2011.

- **Chapitre 77** : Les produits exceptionnels constatés sont les suivants :

- Aide régionale – Contrat d'apprentissage 55 €
- Indemnité de sinistre 7 971 € (Candélabre – Dédommagement suite dégradation tags sur bâtiment communal)
- Divers 2 286 € (Don Osédis- Subvention suite changement chaudière Mairie)

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### Dépenses

- **Chapitre 20** : Un montant de 10 000 € a été inscrit à ce chapitre en prévision de l'étude du double sens de la rue de la Garenne.

Les autres mouvements constatés dans ce chapitre ajustent les crédits des opérations terminées.

- ✚ Monsieur Daniel DESSE informe que cette étude concernera uniquement sa partie haute au début de la rue de Paris jusqu'à l'entrée de la Résidence « Clos de la Garenne ». L'autre partie restera en sens unique.

- **Chapitre 21** : Un complément de crédit d'un montant de 1 684,40 € a été constaté pour les frais de division parcellaires des propriétés situées au 8 & 10 rue des Docteurs Darène. Il est rappelé que la vente de ces immeubles a été votée lors de la séance du Conseil Municipal du 29 septembre 2011.

L'acquisition de machines-outils, de mobilier urbain, de matériel électroménager et d'équipement de protection a été nécessaire au cours de l'année pour 6 710,00 €.

Les montants négatifs régularisent le coût des travaux achevés.

- **Chapitre 23** : Ce chapitre prend en compte un complément de crédits d'un montant de 26 414,10 € qui a été imputé aux travaux d'éclairage du parking public rue de la Garenne. Des bancs ont été installés à l'aire d'activité adolescents pour un montant 1 269,22 €.

Les montants négatifs inscrits en décision modificative régularisent le coût définitif des travaux de voiries qui ont été réalisés au cours de l'année 2011. Il est constaté également en diminution, le reclassement en fonctionnement des crédits destinés aux travaux de réparation de la toiture du Centre Technique Municipal et de la remise en état de l'ossuaire (- 9 400 €).

### **OPERATIONS INDIVIDUALISEES :**

Il est proposé d'ajuster les crédits pour l'extension du pôle multi-accueil à hauteur des engagements réalisés (+ 139 537,03 €). En effet, lors de la construction budgétaire 2011, le montant inscrit représentait 50% du coût de l'opération. Or, suite à l'avancement des travaux, il s'avère que des engagements complémentaires sont nécessaires pour certains lots représentant la somme précitée qui ne seront plus à inscrire au budget 2012.

Concernant la construction du local de l'Action Jeunesse de Viarmes, un supplément de travaux d'un montant de 4 400,00 € est pris en compte.

Les crédits relatifs aux enfouissements des réseaux rue et ruelle Saint Ladre et aux travaux d'assainissement avenue Kennedy ont été ramenés au coût réel du marché. Concernant les autres montants négatifs, ils régularisent le coût des opérations achevées.

### **Recettes**

- **Chapitre 10** : Complément du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) +22 191,78 € suivant l'arrêté préfectoral et de la taxe locale d'équipement (T.L.E.) +25 000,00 € suivant l'encaissement réel.

- **Chapitre 13** : Les mouvements négatifs de ce chapitre régularisent le montant des subventions perçues au regard des dépenses réalisées.

- **Chapitre 021** : Le montant de 41 545,00 € a été prélevé sur la section de fonctionnement pour permettre l'équilibre de la section d'investissement.

### **OPERATIONS INDIVIDUALISEES :**

- Construction du local pour l'Action Jeunesse de Viarmes : Par courrier du 31 mai 2011, Monsieur Axel PONIATOWSKI a répondu favorablement à la demande de la commune dans le cadre de cette réalisation. Une subvention exceptionnelle de 50 000,00 € au titre de sa réserve parlementaire a été attribuée représentant 41,55 % du coût HT de l'opération.

- Enfouissement des réseaux rue et ruelle Saint Ladre : Monsieur Daniel DESSE, vice-président du Conseil Général du Val d'Oise et président de la commission « Environnement et Développement rural » a informé que le dossier de demande de subvention a été présenté au vote de l'assemblée lors de la séance du 21 novembre prochain. Le montant attendu est de 32 800,00 € calculé selon le nouveau dispositif des aides départementales.

Les autres subventions d'équipement ont été revues en fonction des montants perçus.

- ✚ Monsieur Roland MINART souhaiterait connaître la position du Conseil Général du Val d'Oise concernant son aide financière pour les travaux d'enfouissement rue et ruelle Saint Ladre.
- ✚ Monsieur Daniel DESSE répond que le Conseil Général du Val d'Oise a pris acte de cette demande de subvention.

Il rappelle que la mise en place de la contractualisation par le Conseil Général du Val d'Oise a engendré une mise en attente des dossiers de demandes de subvention relatives aux enfouissements de réseaux entre autres. Depuis la réorganisation du Conseil Général du Val d'Oise, un nouveau guide des aides départementales a été instauré cette année. Aussi, les dossiers qui étaient en attente ont donc été présentés à leur assemblée.

### **Délib n° 75/2011 – DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET COMMUNAL 2011**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Considérant que la commission des finances s'est tenue le 7 novembre 2011,*

*Considérant la nécessité de procéder à un certain nombre de modifications concernant le budget communal 2011, en section de fonctionnement et d'investissement,*

*Après exposé de Monsieur le Maire et de Monsieur Daniel DESSE, Maire-Adjoint aux Finances,*

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

*➤ DECIDE d'approuver la décision modificative n° 2 du budget communal 2011 en section de fonctionnement et d'investissement, ci-annexée.*

#### **2) Autorisation au Maire à déposer un permis de construire modificatif relatif aux opérations suivantes :** **Restauration des façades arrière, esplanade et accessibilités à personnes à mobilité réduite au sein de la mairie.**

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal en date du 16 décembre 2010, le conseil municipal l'a autorisé à déposer les documents d'urbanisme pour les opérations suivantes :

- Un permis de construire relatif au projet de restauration des façades arrière de la mairie, opération n° 1.
- Les déclarations d'urbanisme nécessaires pour les travaux relatifs au projet d'aménagement du centre ville, 1<sup>ère</sup> phase – esplanade de la mairie et accessibilité des personnes à mobilité réduite.
- Un permis d'aménager nécessaire dans le cadre du projet d'accessibilité des personnes à mobilité réduite dans l'enceinte de la mairie.

Le permis de construire concernant la restauration des façades arrière de la mairie a été déposé le 30 décembre 2010 et a été obtenu le 26 juillet 2011.

Depuis lors plusieurs réunions ont eu lieu et les évolutions des projets nécessitent aujourd'hui de déposer un permis modificatif qui, pour des mesures de simplification, intégrerait les trois opérations.

Les modifications principales porteraient sur :

#### Restauration des façades arrière de la mairie :

- Option avec variante relative à l'éclairage des façades
- Variante concernant les traverses intermédiaires des menuiseries extérieures
- Porte d'accès PMR côté esplanade à un vantail, restituant l'aspect de deux vantaux
- Fermeture de baies au droit de l'ascenseur par du film de couleur noire
- Restauration du soubassement de la façade Est de la mairie

✚ Monsieur Daniel DESSE rappelle que les travaux du péristyle de la mairie ont été effectués en 1983 et la restauration des façades Ouest en 1986.

#### Esplanade de la mairie :

- Restitution de terrasses probablement latérales avec un accès arrière central
- Accessibilité PMR extérieure depuis la place Pierre Salvi jusqu'à l'accès principal n° 2

#### Accessibilité PMR :

- Suite à analyse dossier PROJET, adaptation des plans (ascenseur et circulation)
- VMC double flux en salle d'exposition des combles pour conservation de tableaux

- ✚ Monsieur le Maire informe que le tableau « Vierge à l'Enfant » est en cours de restauration et sera restitué au musée prochainement. La commune sera conseillée pour l'emplacement exact de ce tableau afin d'assurer une meilleure conservation.
- Redéfinition des locaux d'accueil accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite y compris sanitaires et locaux dédiés au personnel.

**Délib n° 76/2011 – AUTORISATION AU MAIRE Á DÉPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF RELATIF AUX OPÉRATIONS SUIVANTES : RESTAURATION DES FAÇADES ARRIÈRE, ESPLANADE ET ACCESSIBILITÉS Á PERSONNES Á MOBILITÉ RÉDUITE AU SEIN DE LA MAIRIE**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu le Code de l'Urbanisme,*

*Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2010 autorisant Monsieur le Maire à déposer les documents d'urbanisme pour les opérations suivantes :*

- *Un permis de construire relatif au projet de restauration des façades arrière de la mairie, opération n° 1.*
- *Les déclarations d'urbanisme nécessaires pour les travaux relatifs au projet d'aménagement du centre ville, 1<sup>ère</sup> phase – esplanade de la mairie et accessibilité des personnes à mobilité réduite.*
- *Un permis d'aménager nécessaire dans le cadre du projet d'accessibilité des personnes à mobilité réduite dans l'enceinte de la mairie.*

*Considérant que le permis de construire concernant la restauration des façades arrière de la mairie a été déposé le 30 décembre 2010 et a été obtenu le 26 juillet 2011.*

*Considérant que depuis lors plusieurs réunions ont eu lieu et les évolutions des projets nécessitent aujourd'hui de déposer un permis modificatif qui, pour des mesures de simplification, intégrerait les trois opérations.*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un permis de construire modificatif relatif aux opérations suivantes : *Restauration des façades arrière, esplanade et accessibilités à personnes à mobilité réduite au sein de la mairie.*
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**3) Autorisation au Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général du Val d'Oise et du Syndicat d'Electricité pour les travaux d'enfouissement des réseaux rue de l'Étang.**

Monsieur Daniel DESSE rappelle que la commune dépose chaque année auprès du Conseil Général et du Syndicat d'Electricité un dossier de demande de subventions pour des travaux d'enfouissement de réseaux pour lesquelles la commune peut prétendre à des taux de subvention variables selon le domaine :

Partenaires Financiers	Distribution publique d'électricité	Réseau téléphonique	Eclairage public
SMDEGTVO	40 %	0 à 15% (mutualisation des redevances de Voirie Telecom)	0 à 15% (mutualisation des redevances de voirie EDF)
France Telecom		Selon convention nationale	
Conseil Général du Val d'Oise	20 % Avec plafond de travaux : 150 €/m de voie	20% Avec plafond de travaux : 100 €/m de voie	20 % Avec plafond de travaux : 100 €/m de voie si EP unilatéral 140 €/m de voie si EP bilatéral

Monsieur Daniel DESSE propose pour 2012, en sus du dossier concernant l'avenue Georges Clémenceau phase 1 et 2 déjà délibéré en date du 1<sup>er</sup> septembre 2011, les travaux d'enfouissement rue de l'Etang par la mise en souterrain des réseaux E.D.F., France Télécom et éclairage.

Cette opération serait réalisée par la commune de Viarmes ainsi que la voirie communale dans le cadre de l'opération n° 2 du contrat régional : Aménagement du centre ville, 1<sup>ère</sup> phase, Esplanade de la mairie.

Le montant estimatif des travaux d'enfouissement des réseaux est d'environ 164 321,50 Euros HT soit 196 528,51 Euros TTC et les frais d'études et de maîtrise d'œuvre associés sont évalués à la somme de 18 076,00 soit 21 618,90 Euros T.T.C.

Le coût total de l'opération serait donc de 182 397 Euros H.T. soit 218 146,81 Euros T.T.C.

**Délib n° 77/2011 – AUTORISATION AU MAIRE Á DÉPOSER UNE DEMANDE DE  
SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DU VAL d'OISE ET DU SYNDICAT  
D'ELECTRICITE POUR LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX  
RUE DE L'ETANG**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu le courrier du Syndicat mixte Départemental d'Electricité, de Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise en date du 30 septembre 2011 nous informant que les demandes de subvention concernant les travaux d'intégration des réseaux dans l'environnement au titre du programme 2012 devaient être transmises avant le 10 décembre 2011,*

*Considérant le souhait de la commune de réaliser des travaux d'enfouissement des réseaux par la mise en souterrain des réseaux E.D.F., France Télécom et éclairage ainsi que des branchements des riverains, rue de l'Etang en complément du dossier avenue Georges Clémenceau délibéré lors de la séance du conseil municipal du 1<sup>er</sup> septembre 2011.*

*Considérant que le montant estimatif des travaux d'enfouissement des réseaux de cette rue est de 164 321,50 Euros H.T. soit 196 528,51 Euros T.T.C. et les frais d'études de maîtrise d'œuvre associés seraient de 18 076,00 Euros H.T. soit 21 618,90 Euros T.T.C.*

*Considérant que les travaux de voirie seront réalisés par la commune,*

*Sur le rapport de Monsieur Daniel DESSE, Maire-Adjoint chargé des Finances et des Travaux Grands Marchés,*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

➤ **DECIDE** de solliciter respectivement auprès du Conseil Général, du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise les subventions relatives à l'opération citée ci-dessus.

➤ **SOLLICITE** auprès de ces services une dérogation pour commencer les travaux.

➤ **PRECISE** que le solde de financement de ces opérations sera assuré par la commune.

➤ **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**4) Autorisation au Maire à signer une convention avec l'I.N.R.A.P. (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives) relative à la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive aux abords de la mairie.**

Monsieur le Maire rappelle que l'actuelle Mairie de Viarmes, édifice inscrit depuis le 20 novembre 1926 sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, est un ancien château du XVIII<sup>ème</sup> siècle dont la construction est attribuée à Jean-Baptiste Elie Camus de Pontcarré, chevalier, seigneur de Viarmes, conseiller d'Etat et prévôt des marchands de Paris.

S'agissant d'un édifice classé, l'Institut National de Recherches Archéologiques préventive (I.N.R.A.P.) a été missionné pour réaliser les opérations d'archéologie préventive prescrites par l'Etat.

L'opération d'archéologie préventive est constituée de travaux de diagnostic (phase de terrain et phase d'étude aux fins d'élaboration du rapport de diagnostic) décrits dans le projet scientifique.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention qui a pour objet de définir les modalités de réalisation par l'I.N.R.A.P. de l'opération de diagnostic ainsi que l'ensemble des droits et obligations respectifs des deux parties dans le cadre de cette opération.

✚ Monsieur le Maire précise que dans le cadre des opérations archéologiques aux abords de la mairie, les sondages devront s'effectuer sur une superficie entre 10% et 20 % de l'espace concerné et à cinq endroits différents. Le diagnostic commencera mi janvier 2012. Cela occasionnera la fermeture du parking privé arrière mairie.

A l'issue de ces opérations, si les recherches archéologiques s'avèrent négatives, les travaux de restauration des façades pourront commencer au mois de mars-avril 2012. Dans le cas contraire, des fouilles archéologiques devront avoir lieu.

✚ Monsieur le Maire informe que l'archéologue qui devrait s'occuper de ce diagnostic sera

- Monsieur GENTILI, résidant à Viarmes.
- ✚ Monsieur Georges ABBOU souhaiterait connaître la durée des travaux.
- ✚ Monsieur le Maire répond que les travaux de restauration des façades devraient durer neuf mois. Parallèlement, les travaux de l'esplanade de la mairie commenceraient. La fin de travaux pourrait être à mi 2013.
- ✚ Monsieur Daniel DESSE précise que les travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite auront lieu également. L'entrée principale se fera par le bureau du service périscolaire, une réorganisation des bureaux aura lieu au rez-de-chaussée ainsi qu'au premier étage (bureau comptabilité, secrétariat général, ressources humaines ainsi que le bureau des adjoints).
- ✚ Monsieur le Maire rappelle que ce sont des opérations importantes et que les travaux provoqueront sans aucun doute une gêne notamment de circulation.

**Délib n° 78/2011 – AUTORISATION AU MAIRE Á SIGNER UNE CONVENTION AVEC L'I.N.R.A.P. (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives) RELATIVE A LA REALISATION DU DIAGNOSTIC D'ARCHEOLOGIQUE PREVENTIVE AUX ABORDS DE LA MAIRIE**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Considérant qu'il est rappelé que l'actuelle Mairie de Viarmes, édifice inscrit depuis le 20 novembre 1926 sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, est un ancien château du XVIIIème siècle dont la construction est attribuée à Jean-Baptiste Elie Camus de Pontcarré, chevalier, seigneur de Viarmes, conseiller d'Etat et prévôt des marchands de Paris.*

*Considérant qu'il s'agit d'un édifice classé, l'Institut National de Recherches Archéologiques préventive (I.N.R.A.P.) a été missionné pour réaliser les opérations d'archéologie préventive prescrites par l'Etat.*

*L'opération d'archéologie préventive est constituée de travaux de diagnostic (phase de terrain et phase d'étude aux fins d'élaboration du rapport de diagnostic) décrits dans le projet scientifique.*

*Sur le rapport de Monsieur le Maire,*

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,*

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention qui a pour objet de définir les modalités de réalisation par l'I.N.R.A.P. de l'opération de diagnostic ainsi que l'ensemble des droits et obligations respectifs des deux parties dans le cadre de cette opération.

➤ **PRECISE** que les sondages devraient commencer en janvier 2012 pour une durée d'une semaine environ.

➤ **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**5) Avis sur une demande d'affiliation volontaire émanant de Monsieur le Président de la Caisse des Ecoles de Corbeil-Essonnes (91) auprès du C.I.G.**

Monsieur le Maire indique que le Centre de Gestion a été saisi d'une demande d'affiliation volontaire, émanant de Monsieur le Président de la Caisse des Ecoles de Corbeil-Essonnes (91).

En application des dispositions de l'article 30 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985, relatif aux centres de gestion et de l'article 15 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, cette demande doit préalablement à sa prise d'effet, prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2012, être soumise à l'ensemble des collectivités et établissements affiliés, qui disposent d'un délai de deux mois à compter du présent courrier pour faire part de leur opposition éventuelle à cette affiliation.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'émettre un avis sur cette demande.

- ✚ Madame Marie-Pascale FERRÉ souhaite connaître les aboutissants de cet avis. Monsieur le Maire répond que c'est une démarche réglementaire. Lorsqu'une collectivité sollicite son affiliation au centre de gestion à titre volontaire, le président du centre accuse réception de la demande et doit en informer immédiatement l'ensemble des collectivités adhérentes pour avis.

**Délib n° 79/2011 – AVIS SUR UNE DEMANDE D’AFFILIATION VOLONTAIRE ÉMANANT DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA CAISSE DES ÉCOLES DE CORBEIL-ESSONNES (91) AUPRÈS DU C.I.G.**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu l’article 30 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion et de l’article 15 de la loi n° 84-643 du 26 juin 1985 modifiée,*

*Considérant que le Centre de Gestion a été saisi d’une demande d’affiliation volontaire, émanant de Monsieur le Président de la Caisse des Ecoles de Corbeil-Essonnes (91).*

*Considérant que cette demande doit préalablement à sa prise d’effet, prévue le 1<sup>er</sup> janvier 2012, être soumise à l’ensemble des collectivités et établissements affiliés, qui disposent d’un délai de deux mois à compter du présent courrier pour faire part de leur opposition éventuelle à cette affiliation,*

*Sur le rapport de Monsieur le Maire,*

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité,*

➤ **EMET UN AVIS FAVORABLE** à l’adhésion émanant de Monsieur le Président de la Caisse des Ecoles de Corbeil-Essonnes (91).

➤ **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l’exécution de la présente délibération.

**6) S.I.E.C.C.A.O - Rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public de l’Eau Potable.**

Monsieur Michel FAUCHE présente le présent rapport qui a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d’Eau Potable pour l’exercice 2010 conformément à l’article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En effet, depuis l’exercice 1995 et en application du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, le maire est tenu de présenter à l’assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l’eau potable.

Cette disposition est à mettre en parallèle avec la loi n° 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de services publics qui impose aux délégataires de produire à la collectivité délégante, avant le 1<sup>er</sup> juin un rapport annuel d’activité.

Par ailleurs, est introduit dans ce rapport annuel sur le prix et la qualité des services d’eau et d’assainissement la mesure de la performance sur de nombreux critères, comme la qualité du service au client, la maîtrise des impacts environnementaux ou la qualité de l’eau distribuée.

Monsieur Michel FAUCHE précise que tous les rapports doivent obligatoirement être mis à disposition du public dans les communes de plus de 3 500 habitants, sur place, dans les quinze jours qui suivent leur présentation à l’assemblée délibérante, le public en étant avisé par voie d’affichage classique durant 1 mois. Parallèlement un exemplaire est adressé au Préfet, pour information.

✚ Monsieur Michel FAUCHE présente le rapport.

- Le service est exploité en affermage avec la Lyonnaise des Eaux. Le contrat entre le SIECCAO et la Lyonnaise des Eaux prendra fin le 17 octobre 2019.
- Le syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.
- Les prestations confiées à la Lyonnaise des Eaux sont les suivantes :
  - Entretien des canalisations, des compteurs, des équipements de traitement, des équipements électromécaniques, du génie civil.
  - Renouvellement des branchements, des compteurs, des équipements électromécaniques.
- La collectivité prend en charge le renouvellement des ouvrages de génie civil et des canalisations.
- La ressource en eau du SIECCAO provient de 4 forages.
- La longueur totale du réseau d’eau potable est de 63,8 km contre 63,7 km en 2007.
- L’indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux permettant d’évaluer le niveau de connaissance des réseaux d’eau potable se situe en 2010 à 96 %
- Volumes mis en distribution et consommés : variation 2009/2010 :
  - Volume produit : - 3 %
  - Volume consommé par les clients municipaux et domestiques : - 1 %
  - Volume exporté : - 5 %
  - Volume non comptabilisé : - 20 %
- Volumes consommés sur le SIECCAO : variation :

- Consommation domestique unitaire : - 2 %
  - Consommation moyenne unitaire : - 4 %
- Après avoir constaté une augmentation entre 2008 et 2009, les volumes consommés tendent à se stabiliser, tant au point de vue domestique que global.
- L'ensemble des analyses réglementaires effectuées (ressources + production + distribution), ont révélé une situation conforme pour la bactériologique et le physico-chimique avec un taux de conformité à 100 %.
- Sur l'ensemble des forages, la teneur en OVH (tetrachloroéthylène et trichloroéthylène) reste relativement constante en 2010 ; le traitement actuellement en place traite les OVH. Selon l'évolution future des concentrations en OHV, il faudra éventuellement envisager une amélioration de la filière traitement si celles-ci augmentent.
- La teneur en nitrates est quant à elle relativement constante. A noter une légère tendance à la baisse sur les années 2009-2010, à confirmer.
- Quand aux pesticides, ils restent faibles depuis la nouvelle filière de traitement.
- Evolution du tarif de l'eau, variation 2009/2010 :
  - Part de l'exploitant (€/m<sup>2</sup>) : 7 %
  - Part collectivité : 11 %
  - Agence de l'Eau Seine-Normandie : - 10 %
- A fin 2010, la durée d'extinction de la dette est estimée à 12 ans ce qui constitue un ratio raisonnable pour un service comme celui du SIECCAO.

<b>Délib n° 80/2011 – S.I.E.C.C.A.O. – RAPPORT ANNUEL 2010 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE</b>
---

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2224-5*

*Vu la loi du 8 février 1995 relative aux marchés et délégations de services publics qui impose aux délégataires de produire à la collectivité délégante, un rapport annuel d'activités,*

*Vu le décret n° 95-635 du 6 mai 1995, le maire est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable,*

*Considérant l'exposé de Monsieur Michel FAUCHE présentant le rapport annuel du S.I.E.C.C.A.O 2010, Considérant qu'est introduit dans ce rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement la mesure de la performance sur de nombreux critères, comme la qualité du service au client, la maîtrise des impacts environnementaux ou la qualité de l'eau distribuée,*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

**➤ PREND ACTE** dudit rapport pour l'exercice 2010.

## **7) Informations municipales.**

- ✚ Monsieur le Maire indique que systématiquement, il rapporte en informations municipales, un résumé des réponses aux questions posées lors du Conseil Municipal précédent.  
Pour le Conseil Municipal du jeudi 20 octobre 2011 :

- Monsieur Gérard ALLART souhaite que la cabane des canards de l'étang soit réparée.  
Monsieur le Maire indique que la cabane est en réparation.

- ✚ Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une réunion aura lieu le mercredi 7 décembre 2011 à 20 h 00 concernant l'étude réalisée par la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Val d'Oise sur la situation du Commerce de Viarmes.

Deux enquêtes ont été réalisées, l'une auprès de l'ensemble des commerçants ayant une vitrine, l'autre auprès de 100 consommateurs de la commune de Viarmes, 90 % des questionnaires ont été retournés.

- ✚ Monsieur le Maire indique qu'une réunion sur la 4<sup>ème</sup> phase de l'Etude Urbaine aura lieu avec le Parc Naturel Régional, le jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2011.

- ✚ Monsieur le Maire fait part d'un point qui sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal concernant la résiliation du contrat départemental.

- ✚ Monsieur le Maire informe l'assemblée des statistiques relatives au mois de novembre concernant les interventions de la Police municipale :
  - Timbre amende : 3 - Timbre amende zone bleu : 0
  - Voirie routière et police routière : 30
  - Stationnement abusif/fourrière : 2
  - Brûlage, feu : 13
  - Urbanisme : 22
  - Réglementation animaux : 3
  - Troubles de voisinage : 2
  - Dégradations/vols : 0
  - Dépôts ordures/épaves : 1
  - Patrouilles pédestres : 31
  - Patrouille VTT : 0
  - Surveillance habitation : 26
  
- ✚ Monsieur le Maire indique que l'appel d'offres concernant la fourniture et la livraison des repas en liaison froide des repas scolaires et péri scolaires est en cours avec une remise des offres fixée le 17 janvier 2012. Il précise que la nouvelle structure multi-accueil sera en liaison froide dès septembre prochain et que cette prestation supplémentaire a été intégrée dans le dossier de consultation des entreprises.
  
- ✚ Monsieur le Maire remercie Monsieur LE CALVEZ, Principal du Collège Blaise Pascal, pour la participation des élèves du collège à la commémoration du 11 novembre.
  
- ✚ Monsieur le Maire rappelle les manifestations qui se dérouleront au mois de décembre :
  - Samedi 3 et dimanche 4 décembre : Téléthon - Marché de Noël – Festivités de Noël (Union des Commerçants).
  - Jeudi 8 décembre : Marché Gourmand de 14 h 00 à 22 h 00 au gymnase (Comité des Fêtes).
  - Samedi 10 décembre : Stage de linogravure de 8 h 30 à 17 h 00 au Hêtre Pourpre (Association des Beaux Arts) et Soirée Contes pour adultes à l'Orangerie (Association Culturelle et Familiale).
  - Vendredi 16 décembre : Visite du Père Noël (Multi-Accueil).
  - Samedi 17 décembre : Contes et décoration sur Noël à 14 h 00 à l'Orangerie, ateliers pour les 4 - 12 ans (Association Culturelle et Familiale). Initiation aux danses irlandaises de 14 h 00 à 16 h 00 à la Cantinoise (Comité de Jumelage Viarmes-Tubbercurry).
  
- ✚ Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des remerciements suivants :
  - Madame Pierre SALVI pour l'envoi du journal « La Source Viarquoise ».
  - Madame Happiette pour la composition florale déposée sur la concession de Monsieur Michel Happiette, décédé il y a deux ans (agent de la commune).
  
- ✚ Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la naissance de Nathan, fils de Mademoiselle Sabine BRIGHTON, agent d'accueil à la mairie.
  
- ✚ Monsieur le Maire informe que le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 15 décembre.

Monsieur le Maire laisse la parole aux élus :

- ✚ Monsieur Daniel DESSE :
  - une commission « Travaux – Grands Marchés » a eu lieu le mardi 15 novembre dernier concernant l'avancement des travaux liés aux opérations du contrat régional et la mise en place de l'ascenseur au sein de la mairie.
  - Avenue J.F. Kennedy : les travaux de requalification de voirie sont terminés.

- ✚ Monsieur Jacques RENAULT :
  - Extension du multi-accueil :
    - La structure du bâtiment du multi-accueil est hors d'eau.
  - Local A.J.V. :
    - Le bâtiment sera prêt à être aménagé en mars 2012.
  
- ✚ Madame Géraldine GUIGUENO :
  - La commune de Viarmes a reçu le prix d'excellence du jury « Villes, Villages et Maisons fleuries » avec les communes d'Auvers-sur-Oise et de Gonesse.
  - Elle souhaiterait que la commune puisse participer l'année prochaine au concours organisé par le conseil régional Ile de France, permettant d'obtenir le panneau ville ou village fleuri et ainsi obtenir une fleur.
  - « Journée Nature » qui a eu lieu le dimanche 20 novembre : présence de 500 à 600 personnes. Remerciements à Mesdames Sarah BEHAGUE, Valérie GAUCHET et Monsieur Gérard ALLART pour leur implication à cette manifestation.
  
- ✚ Madame Dominique NOCTURE :
  - Remerciements au comité de jumelage Tubbercurry pour l'organisation de la soirée Beaujolais qui s'est déroulée le jeudi 17 novembre ainsi que la participation de certains conseillers municipaux.
  - Informe qu'une nouvelle liaison, à l'aéroport de Beauvais, à destination de Knock (Irlande) a été mise en place. La ville de Knock se situe à 23 Km de Tubbercurry.
  
- ✚ Madame Marie-Pascale FERRE :
  - Petit déjeuner débat organisé le samedi 19 novembre sur le thème «Autonomie et indépendance, laissez moi grandir ! », Elle indique que ce thème concernait les enfants âgés de 3-8 ans. Rencontre très instructive avec les parents.
  
- ✚ Monsieur Michel FAUCHE :
  - Indique que les manifestations « Ballades en Novembre » ont été dans l'esprit d'un vrai festival, les spectacles ont été très divers avec une équipe dynamique. Monsieur le Maire ajoute que depuis la 1<sup>ère</sup> représentation, elles ont toutes été d'une qualité exceptionnelle.
  - Dans le cadre Contrat Educ'Art élaboré en partenariat avec l'A.D.I.A.M, l'Inspection Académique et la structure Ballade en Novembre, un travail pédagogique avait été effectué avec deux enseignants de l'Ecole Louis Pergaud et l'auteur compositeur Ignatus. Monsieur Michel FAUCHE indique qu'il n'a pu reconduire cette opération en début d'année 2011 du fait que ce type de contrat ne pouvait pas être prorogé au-delà de deux ans. Cependant, au mois de juin, l'Education Nationale disposant de fonds a contacté Monsieur Michel FAUCHE pour renouveler cette opération sur un an avec l'école Louis Pergaud. Il a été demandé de choisir un artiste sur le thème « celtique ». Deux nouveaux enseignants ont accepté de participer sur la base du volontariat. Des interventions auront lieu en milieu scolaire et deux soirées contes seront organisées courant janvier 2012.
  
- ✚ Madame Isabelle POULINGUE :
  - Informe que la journée Téléthon organisée le samedi 3 décembre en partenariat avec la Commission Jeunesse et Sports et les associations culturelles de Viarmes, sur la place du Marché, à la salle Saint Louis et au gymnase.
  
- ✚ Monsieur Georges ABBOU :
  - La soirée Trophée des Sports aura lieu le vendredi 16 décembre avec la présence de 86 sportifs.

## 8) Questions diverses.

- Madame Isabelle POULINGUE souhaiterait savoir si une modification va intervenir concernant la surface minimum de construction au sol nécessitant un dépôt du permis de construire.  
Monsieur le Maire indique qu'à sa connaissance, aucun changement n'est intervenu mais qu'il demandera au service urbanisme des précisions.
- Madame Sarah BEHAGUE remercie l'intervention des services techniques concernant l'eau qui se déversait dans la rue du Gaudron.
- Monsieur Roland MINART indique que le panneau annonçant la gare vers l'avenue Georges Clémenceau est mal positionné.  
Monsieur le Maire répond qu'il y a eu un souci sur la pose de ces panneaux. L'entreprise en charge de ces travaux va procéder aux modifications.

La séance est levée à 21 h 56

Le Maire  
William ROUYER

William ROUYER

Daniel DESSE

Marie-Pascale FERRE

Michel FAUCHE

Jocelyne JAGUENAUD

Roger ADOT

Géraldine GUIGUENO

Jacques RENAULT

Dominique NOCTURE

Roland MINART

Isabelle POULINGUE

Georges ABOU

Valérie GAUCHET

Laurence BERNHARDT

Nathalie RACINE

Sarah BEHAGUE